

Mesures Agro-Environnementales territoriales « Zones Humides »

Sélune Amont



Mortain (50)



JOURNÉE TECHNIQUE CATER

Vendredi 4 juillet 2014

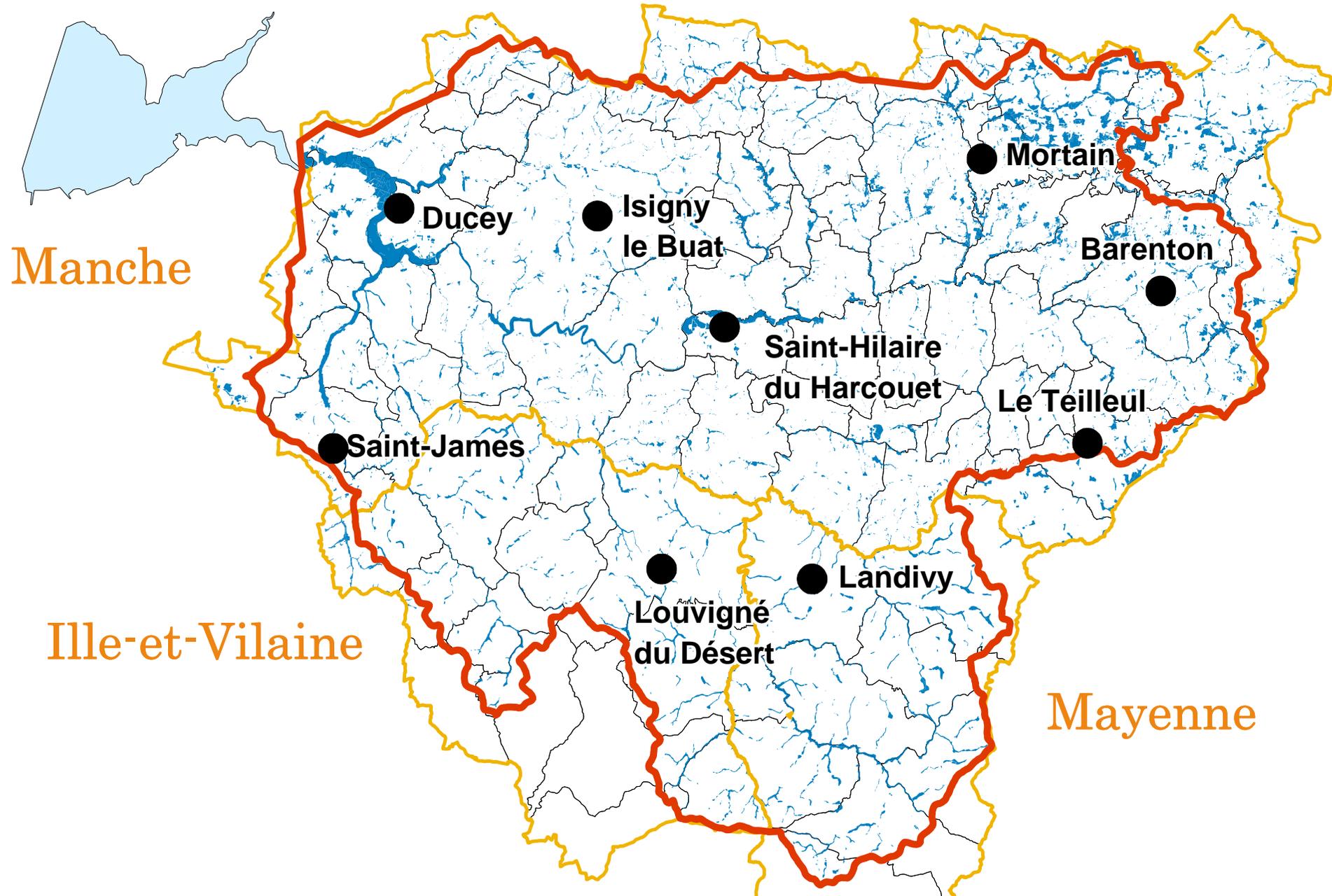


Plan

- 1. Le Bassin de la Sélune et ses enjeux**
- 2. Les Mesures Agro-Environnementales « zones humides »**
- 3. Bilan de la campagne 2013**



Le Bassin de la Sélune



Le Bassin de la Sélune

(1000 km² pour 60 km² de zones humides et 1600 Km de cours d'eau)

Préserver les zones humides

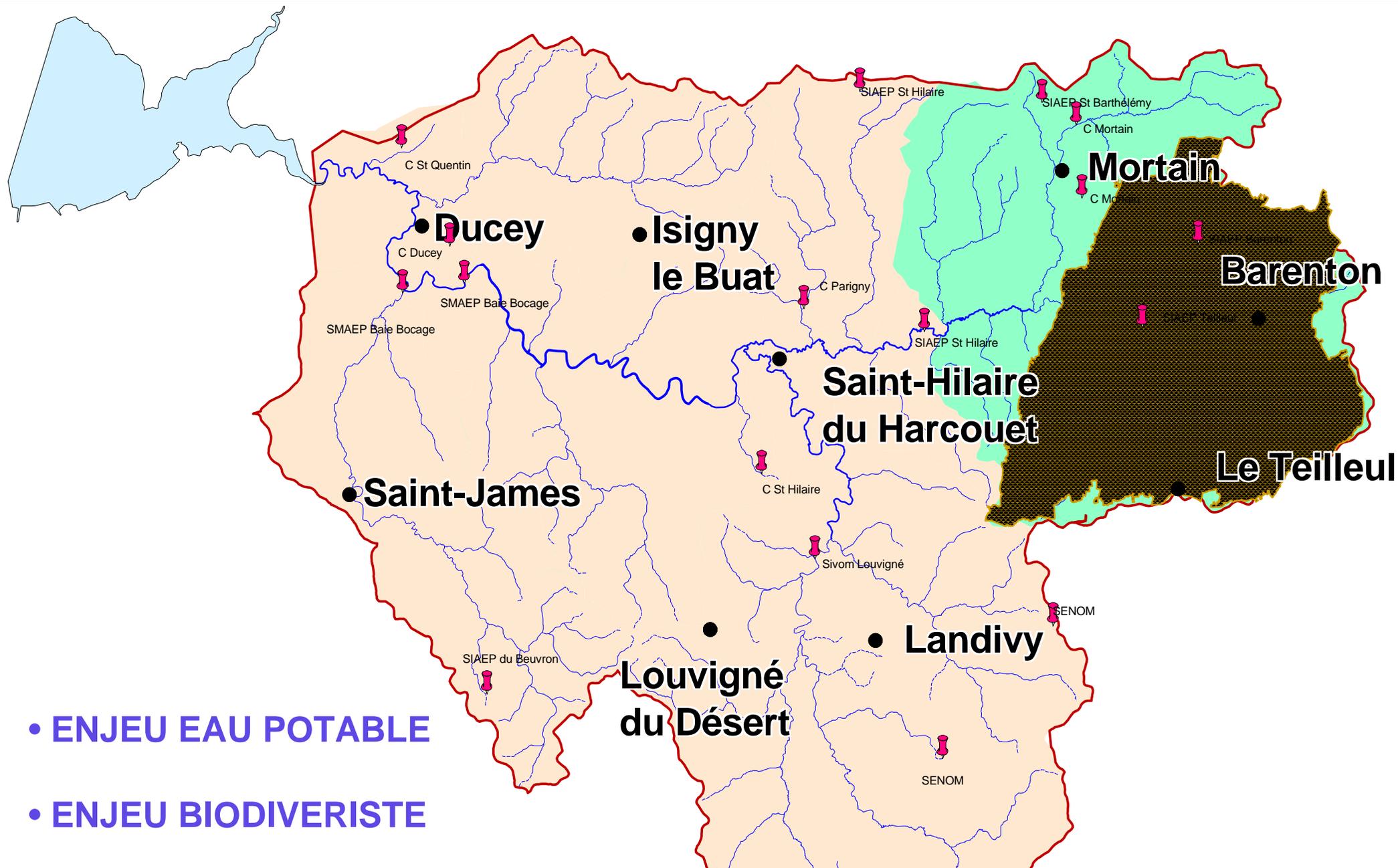
Règlementation code de l'environnement

Intégration dans document urbanisme

Mesures Agro-Environnementales « zones humides »

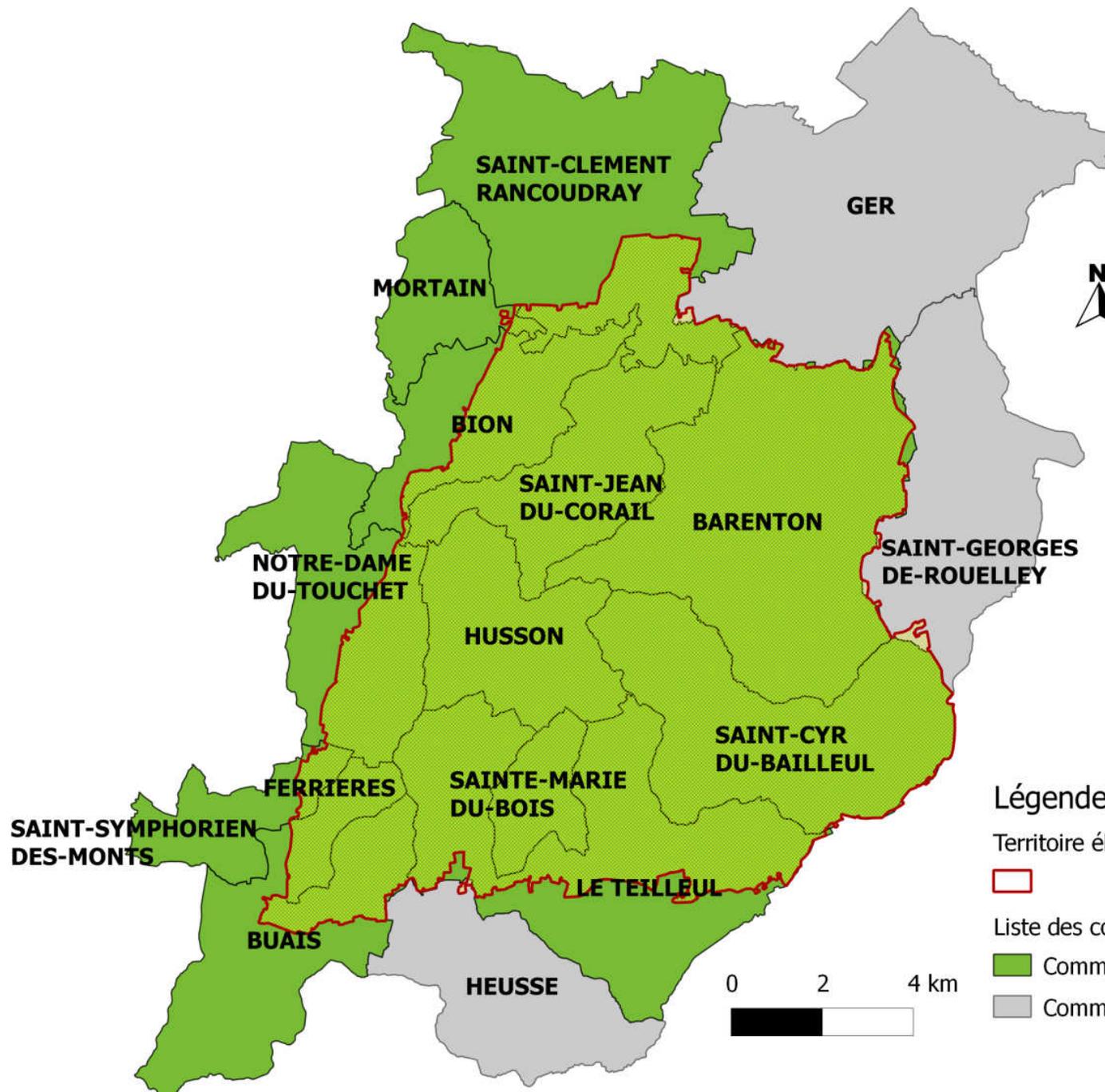


MAEt Zh – Le territoire éligible – Sélune amont



Territoire éligible MAEt zones humides à l'amont de la Sélune (140 km²) :

MAEt « zones humides » – Territoire éligible



13 communes éligibles :

- Bion
- Saint Jean du Corail
- Barenton
- Notre Dame du Touchet
- Husson
- Ferrieres
- St Symphorien des Monts
- Buais
- Sainte Marie du Bois
- Le Teilleul
- Saint Cyr du Bailleul
- Mortain
- Saint Clément Rancoudray

Légende

Territoire éligible aux MAEt



Liste des communes

■ Communes concernées

■ Communes non concernées

Le cahier des charges MAEt Zh

MAE	HE1	HE2
	Limitation de la fertilisation azotée	Absence totale d'apport de fertilisants
	Pâturage extensif autorisé entre le 15 avril et le 15 novembre	
	Absence totale de destruction des prairies	
	Absence de désherbage chimique	
	Enregistrement des pratiques agricoles	
Aide	213 € / ha / an	261 € / ha / an

Objectif 2013 : 30 contrats pour 100 ha d'engagés

✓ Rencontre avec les élus des communes concernées

✓ Affichage des documents en mairie et envoi des courriers aux exploitants

✓ Rencontre avec les conseillers agricoles

✓ Restitution des inventaires « zones humides » et prise de contacts

✓ Rencontre avec les 31 exploitants intéressés par la mesure

12 Février

Fin février

/

Début mars

20 Mars

Début avril

/

15 mai

Bilan – Campagne 2013

COMMUNE	Surface HE1 (en ha)	Surface HE2 (en ha)	Nb d'exploitants
Barenton	72	21	6
Bion	15,5	1	4
Buais	2	0	1
Teilleul	24	33,5	7
Saint Cyr du Bailleul	13	2,5	2
Saint Jean du Corail	15,5	6	2
Notre-Dame du Touchet	12	0	2
TOTAL	154 ha	64 ha	24 exploitants
BUDGET	32 800 €	16 700 €	Soit 49 500 €

Bilan – Campagne 2013

COMMUNE	Surface contractualisée HE1 + HE2 (en ha)	Gain d'engrais (en Unité d'azote/an)
Barenton	93	1210
Bion	16,5	373
Buais	2	7
Teilleul	57,5	1375
Saint Cyr du Bailleul	15,5	35
Saint Jean du Corail	21,5	338
Notre-Dame du Touchet	12	16
TOTAL	218 ha	3354 U azote

**Les MAEt « zones humides » un outil pour améliorer la
qualité de l'eau...**

Bilan – Campagne 2013

CONFORTER	PRESERVER	REHABILITER
Zones humides en prairies naturelles (PN)	Zones humides en prairies temporaires (PT)	Zones humides en maïs ensilages (ME)
202 ha	13 ha	3 ha

✓ **Nous partons sur un engagement de 5 ans**

Les MAEt « zones humides » un outil pour préserver la ressource en eau...

- ✓ **Milieus moins productifs → Compensation financière du manque à gagner**
- ✓ **Mesures proposées → Prix à l'hectare attractif et cahier des charges peu contraignant**
- ✓ **Gestion cohérente des zones humides**

✓ **Restriction chargement → Parcelles « parking » autour des stabulations et durée du séjour en stabulation**

✓ **Restriction période de pâturage → Pour les exploitation en système herbagé, besoin d'un passage précoce pour favoriser la repousse du trèfle**

Favorise le système cultural au détriment du système herbagé...

Merci de votre attention

